

«Choisir l'avenir»

Accord de majorité 2018-2024

Mouvement Bailli et Ecolo Gembloux

Au vu des résultats du scrutin du 14 octobre, le mouvement BAILLI et ECOLO Gembloux ont voulu prendre en compte le message des électeurs et les attentes exprimées par ceux-ci.

Face aux défis auxquels sont confrontés l'ensemble des pouvoirs locaux, et auxquels la population gembloutoise s'est montrée particulièrement sensible, les deux futurs partenaires ont vérifié leurs convergences programmatiques. Disposant de la légitimité nécessaire pour conduire le changement dans la continuité que les électeurs ont appelé de leurs vœux (62 % des voix, 19 sièges sur 29), ils ont conclu un accord de majorité pour la législature 2018-2024.

Leur volonté commune de « choisir l'avenir » se traduira, dès le 3 décembre 2018, par l'adoption du « pacte de majorité » et la déclaration de politique générale. Le programme stratégique transversal qui en découlera mobilisera l'ensemble de la population, des acteurs locaux et des services communaux autour de cette ambition.

Préambule

Gembloux se développe et ses infrastructures doivent sans cesse être adaptées pour rester la Ville conviviale et dynamique que nous apprécions tous et qui figure régulièrement dans le haut de différents classements. Ce développement doit être piloté et maîtrisé. Le centre-ville est le dénominateur commun de tous les Gembloutois.e.s. Il mérite une attention de tous les instants et la mobilisation de toutes les forces vives. Le développement harmonieux du territoire implique aussi la poursuite des efforts entrepris au bénéfice des villages ces dernières années.

Gembloux connaît également la précarisation d'une partie de sa population, l'inemploi et le besoin accru de solidarité pour faire face aux accidents de la vie. Se voulant solidaire et hospitalière, la Ville entend répondre à ces besoins sociaux prioritaires. En même temps, elle doit conforter son attractivité économique afin d'élargir l'offre d'emplois et de services, de qualité et de proximité.

Répondre à ces enjeux est un challenge formidable, mais cela ne suffirait pas si dès aujourd'hui, nous ne nous engageons pas à relever le défi du changement climatique et de la transition énergétique, qui figurait en bonne place dans le programme des deux partenaires. La Ville de Gembloux entend prendre ses responsabilités face à ces enjeux et s'inscrire dans une dynamique de transition, ce qui requiert à la fois une volonté d'innovation et d'exemplarité et une capacité de renouvellement et d'approfondissement des pratiques de bonne gouvernance et de participation citoyenne.

Axes de programme commun pour la législature communale

I. Pour une commune bien gérée : la Gouvernance et la Participation

Il n'est pas de bonne gouvernance possible sans une attention prioritaire à une bonne gestion financière à long terme des finances communales. Cette saine gestion qui a permis le financement d'infrastructures importantes sans mettre en difficulté les finances locales et sans augmenter les additionnels communaux sera maintenue.

La bonne gouvernance implique aussi de permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie locale, que ce soit au travers d'outils existants, à faire mieux connaître et à valoriser (CLDR, PCDN, CRQ, CCCR, CCATM, PCS,...), ou par le biais de mécanismes consultatifs et participatifs nouveaux.

Pour soutenir les initiatives citoyennes et associatives, une cellule d'appui sera créée au sein de l'administration pour les associations et les événements. Cet engagement en faveur du dynamisme associatif local se traduira également par la création d'une « maison des associations », à l'instar des maisons de village dont la Ville se dote progressivement, ainsi que par le soutien actif aux mouvements de jeunesse en pleine expansion dans notre entité.

La Ville s'engagera dans un mécanisme de budget participatif annuel au travers duquel les citoyens sont associés au choix d'une série d'investissements prioritaires et impliqués dans le pilotage de ce processus nouveau. Cette dynamique nouvelle devra être transversale.

Tout en veillant à réduire la fracture numérique, nous souhaitons faire de Gembloux une SMART City, décloisonnant et facilitant la communication avec ses citoyens et intégrant les nouveaux outils numériques dans les processus d'information et de participation.

Pour répondre au mieux aux besoins de la population et optimiser le fonctionnement des services communaux, nous optons pour une gestion dynamique des ressources humaines. Nous donnerons suite aux enseignements de l'enquête interne sur le bien-être au travail. Dans le respect de la législation, nous veillerons également à l'application de critères éthiques et environnementaux dans les marchés publics de la Ville.

II. Pour une commune dynamique et conviviale : le Développement partagé

Pour une ville conviviale, agréable pour tous, au développement harmonieux et maîtrisé en tous points du territoire, nous entendons travailler sur la qualité des espaces et équipements publics au travers, notamment, des outils les plus structurants du développement territorial.

Pour le centre-ville, une approche énergique et intensive s'impose : développement de l'offre commerciale, primes à l'embellissement de façade, rénovation du bâti, politique du logement, politique acquiescitive, renforcement de la sécurité, gestion du stationnement...

Nous concrétiserons le programme de rénovation urbaine, dont le dossier de réaménagement de la place de l'Orneau et de la rue Notre-Dame. Nous intégrerons de l'art urbain dans les espaces publics, en y installant également un mobilier urbain de qualité et un éclairage public plus sécurisant.

La présence en rue de l'autorité publique doit être visiblement renforcée, à travers notamment la police de proximité, la vidéo-surveillance, la gestion du centre-ville, le travail social de proximité et la propreté publique.

Le renforcement de l'attractivité urbaine de notre centre ancien passe notamment par une politique événementielle et culturelle soutenue, par un regain de l'activité commerciale, en collaboration plus étroite avec les associations de commerçants, par la mise en valeur de notre patrimoine historique (Beffroi, église décanale, maison du Bailli...) et par la promotion du tourisme de courte durée.

Il conviendra aussi de préparer la fin du contrat avec Cityparking de manière à reprendre la main sur la politique de stationnement en ville et apporter les changements nécessaires pour que le parking devienne un outil de dynamisation du centre-ville.

Dans le souci de développer l'économie locale, des initiatives seront prises visant à favoriser le commerce de proximité, l'économie circulaire, les circuits-courts favorables aux producteurs locaux et la monnaie locale Orno.

Pour le quartier de la gare, nous voulons réussir l'opération « quartier nouveau », via l'adoption du périmètre de remembrement urbain, en y prévoyant les espaces publics et les services collectifs indispensables, avec une attention particulière pour l'offre scolaire à développer sur le site, l'accessibilité du logement et la mobilité.

Pour les villages, nous procéderons à la finalisation de la première opération de développement rural (Lonzée, Beuzet) et au lancement de la nouvelle opération, dans le cadre de laquelle l'aménagement de places communales, la création de nouvelles infrastructures communautaires et l'ouverture d'une maison de la nature et de l'environnement sont considérés comme prioritaires. Complémentairement au PCDR, d'autres projets attendus par la population, tels que l'aménagement d'une salle de village à Sauvenière, seront initiés.

Sur la suggestion de la Commission locale de développement rural, un Conseil des villages, propice aux échanges et aux collaborations, sera instauré afin de stimuler la vie locale et de renforcer le sentiment d'appartenance commune.

Eu égard à leur rôle majeur dans des fonctions aussi diverses que la défense de la ruralité, la production alimentaire, la préservation des paysages ou la lutte contre les coulées de boues, la Ville maintiendra un dialogue positif avec les agriculteurs et accompagnera l'évolution de leurs pratiques vers une agriculture à caractère durable, en concertation avec les agriculteurs eux-mêmes et leurs organismes représentatifs, avec les acteurs scientifiques et avec les autorités régionales.

Dans les écoles communales de nos villages, la Ville a réalisé de nombreux aménagements et soutenu les équipes pédagogiques. Face à l'augmentation démographique constante, ces investissements se poursuivront : construction d'une nouvelle école à Beuzet et aménagement de nouvelles classes à Grand-Manil, Bossière, Mazy, Ernage... Dans les plans de pilotage des établissements scolaires, l'implémentation du numérique et le recours aux pédagogies actives seront encouragés.

Aux Isnes, le projet d'extension du parc scientifique Créalys, générateur d'emplois nouveaux, sera mené à son terme.

Parmi les missions de la commune, les voiries, la mobilité et la sécurité constituent, aux yeux de nos concitoyens, une priorité essentielle, de toute première nécessité. Nous dégagerons des moyens conséquents pour l'entretien et la rénovation de voiries, intégrant l'ensemble des fonctions de mobilité en rue, un plan piéton pluriannuel, le développement du réseau cyclable, l'aménagement de dispositifs de sécurité ou de zones à vitesse réduite et la répression des comportements dangereux et des vitesses excessives grâce à l'installation de radars répressifs mobiles.

La propreté publique est un autre point d'attention légitime de nos concitoyens. Nous veillerons à l'améliorer par le renforcement de la présence des cantonniers, par la sensibilisation des habitants et par des actions citoyennes, tout en réprimant les incivilités par l'infliction d'amendes administratives et/ou l'imposition de prestations citoyennes.

Au niveau culturel, les nouvelles infrastructures dévolues au centre culturel et la reconnaissance de son essor par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du nouveau décret lui permettront de renforcer son attractivité et son rayonnement sur l'ensemble du territoire. Le Foyer communal nécessitera à son tour une modernisation de ses installations. En étroite concertation avec la direction et l'équipe du Centre culturel, ainsi qu'avec les opérateurs locaux (Académie, Bibloux, associations et artistes), nous soutiendrons toute initiative permettant de faire vivre la culture au cœur de la cité.

Outre la rénovation du bassin de natation, que tous les groupes politiques ont approuvée et qu'il conviendra de concrétiser dans les meilleurs délais, la Ville entend soutenir le projet de réaménagement de la zone de loisirs et de sports du site De Becker et, plus généralement, favoriser les pratiques sportives grâce à des équipements publics appropriés.

L'hypothèse d'une nouvelle piscine fera l'objet d'une étude de faisabilité, incluant la recherche de disponibilités foncières, de même que d'autres projets ambitieux, dont le déménagement des services ouvriers vers une infrastructure plus adaptée que l'actuel dépôt communal. Le cas échéant, ces programmations seront intégrées dans le nouveau schéma de développement territorial.

III. Pour une commune solidaire et hospitalière : le Vivre-ensemble

La Ville entend continuer à financer le CPAS pour qu'il puisse « permettre à tous de mener une vie conforme à la dignité humaine » en assurant, au-delà de ses missions minimales légales, les services et missions annexes indispensables à cet objectif essentiel. Dresser un véritable état des lieux de la pauvreté permettra une approche plus pertinente et ciblée. Une attention particulière sera accordée au maintien à domicile des personnes âgées, ainsi qu'aux situations de précarité énergétique et aux besoins en matière de santé et de transport social.

Dans une commune à forte pression foncière, la question du logement est cruciale. Il est indispensable d'augmenter le parc de logements publics et de logements d'urgence, en collaboration avec la Cité des Couteliers et le CPAS, et d'amplifier la politique du logement par la mise en œuvre d'un dispositif de type AIS, une politique d'acquisition foncière, une lutte renforcée contre l'insalubrité et le morcellement des logements, l'ouverture aux pratiques innovantes (logements intergénérationnels, habitats groupés ou alternatifs) et le recours aux charges d'urbanisme dans les grands projets urbanistiques.

En matière d'accueil de la petite enfance, il y a lieu de poursuivre l'amélioration continue du taux de couverture par la création de nouvelles places d'accueil et le soutien aux accueillantes d'enfants, en restant particulièrement attentif à la qualité de l'accueil.

La Ville consacrera la vocation communautaire publique du site de La Charmille lorsque les maisons de repos auront fusionné en donnant priorité à l'accueil de la personne âgée au centre-ville (résidences-services sociales, projet santé des aînés ...).

La Ville entend favoriser le vivre-ensemble par le biais du Plan de cohésion sociale, mais aussi au travers d'initiatives intergénérationnelles, d'accès à la culture pour tous les publics, d'ouverture et de valorisation de l'interculturalité.

Gembloux s'étant déclarée « Commune Hospitalière » au terme d'un débat initié par un collectif de citoyens, la Ville veillera, avec tous les intervenants concernés, à ce que les engagements pris pour un véritable accueil et une meilleure intégration de tous à la vie collective soient mis en œuvre.

IV. Pour une commune durable et pionnière : la Transition

Le processus de transition visant à opérer, à l'échelle locale, les mutations rendues nécessaires sur le plan énergétique, alimentaire, économique et social, se traduit par l'orientation d'une série de politiques publiques qui peuvent concourir à cet objectif.

En matière d'espaces verts, la Ville sera attentive à renforcer la biodiversité et le maillage écologique du territoire (arbres, haies, ...), notamment par la création ou l'extension de zones naturelles et une attention particulière à la végétalisation des espaces publics.

En matière d'alimentation en lien avec la santé, la Ville continuera à augmenter la part de produits bio et de produits locaux dans les repas fournis dans les établissements dépendant de la Ville et du CPAS. Une plateforme d'échanges regroupant acteurs citoyens et économiques sera mise sur pied pour favoriser la production locale.

En matière d'énergie, la Ville intensifiera ses efforts pour l'isolation des bâtiments communaux et l'amélioration de leurs performances écologiques (citernes d'eau de pluie,...). Les bâtiments de la Ville qui ne le sont pas encore, seront équipés en panneaux solaires photovoltaïques. Outre l'accompagnement des particuliers, à poursuivre, il sera fait appel à des mécanismes innovants (tiers-investisseurs, coopératives citoyennes, etc.) pour financer des productions d'énergie renouvelable et améliorer substantiellement la part de consommation énergétique renouvelable à l'horizon 2030.

Les études de recherches menées à Gembloux et en Wallonie par l'Institut scientifique de service public (ISSEP) en matière de pesticides feront l'objet d'un suivi particulier, au regard des enseignements à en tirer, notamment en termes de santé publique. A l'instar des efforts entrepris pour encourager les Gembloutois à diminuer leur consommation d'énergie (opération Rénov'Energie), un accompagnement similaire sera mis sur pied pour tendre vers une réduction de l'usage des pesticides.

La Ville s'inscrit également dans une approche « zéro déchets », qu'elle encouragera en modulant la taxe sur les déchets de façon à la rendre plus incitative et en favorisant l'éco-consommation et le réemploi.

Au niveau de la mobilité, les alternatives à la voiture individuelle doivent être promues par le biais d'un plan piéton pluriannuel, par la continuation du maillage d'un réseau de voies lentes et l'encouragement des déplacements à vélo, par le soutien au car-sharing ou le recours à des véhicules moins polluants (augmentation de la flotte communale électrique, bornes publiques de rechargement...). Le cas échéant, l'actualisation du plan communal de mobilité et le réexamen du plan de circulation du centre-ville permettront de dégager une cohérence d'ensemble et de prioriser les investissements attendus.

Refusant les atteintes à l'environnement, la Ville exigera l'enfouissement de la ligne à haute tension sur le territoire de Corroy-le-Château.

Sous l'égide de l'Echevinat de la Transition, un conseil participatif citoyen de la transition sera créé, qui veillera entre autres à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Energie Durable (PAED), dont la Ville s'est dotée et qui prévoit l'établissement d'un nouveau bilan carbone en 2020, et du plan de réduction de la production des gaz à effet de serre.

En se donnant ainsi les moyens d'une vision à long terme et d'une approche prospective, au-delà des enjeux du présent et des actions immédiates, la nouvelle majorité confirme sa volonté de « choisir l'avenir ».